



Découvrez un témoignage Cap emploi sur la fonction publique : “ *Se maintenir en emploi après 27 ans de service* ”

Mme Dupond, 53 ans, occupe le poste d'aide-soignante à temps plein dans un EHPAD depuis 27 ans. Mme Dupond a une RQTH.

Suite à sa visite de reprise et la mise en place d'un mi-temps thérapeutique, CAP EMPLOI est sollicité par son employeur pour un aménagement de poste de travail.

Analyse de la demande

Cap Emploi contacte les différentes parties prenantes (médecin de prévention, agent et employeur) afin de recueillir leur accord.

Mme Dupond a une déficience motrice au niveau des articulations des membres supérieurs avec pour conséquences, les restrictions suivantes :

- Pas de port de charges lourdes,
- Limitations dans les manutentions physiques.

Diagnostic de la situation

Le diagnostic de situation est réalisé sur site par la conseillère maintien dans l'emploi du Cap emploi. Mme Dupond rencontre des difficultés principalement concernant la distribution des petits-déjeuners sur un chariot inadapté, le transfert des personnes, les ports de charge.

➡ **Elaboration d'un plan d'action partagé**

Recherche des solutions de compensation

Une PAS (Prestations d'Appuis Spécifiques) handicap moteur est alors mise en place dans l'objectif d'évaluer les capacités fonctionnelles de Mme Dupond, d'identifier et développer les techniques de compensation.

➡ **Coordination avec le prestataire, l'employeur, et la personne**

Identification des solutions de compensation

Des aménagements matériels et organisationnels sont réalisés :

- Préconisation d'acquisition d'une roue motorisée qui se fixe sous le chariot, utilisée pour la préparation et le service du petit déjeuner et des repas, afin de limiter la force de poussée.
- Acquisition d'un tabouret adapté afin d'alterner la station assis/debout.
- Optimisation des hauteurs de rangements.

Test des différentes préconisations durant 3 semaines

Mme Dupond constate une réelle limitation quant à l'apparition de ses douleurs.

➡ **Préconisations validées par l'agent**

Restitution auprès de l'employeur et de l'agent

Validation par le médecin de prévention

Mise en œuvre des moyens de compensation par l'employeur

Mme Dupond est maintenue dans son emploi !

➡ **Suivi à 3 et 6 mois par Cap emploi**